Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Ville de
PESSAC

Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Pessac

Jeudi 14 novembre 2024

Compte-rendu de la séance du
Conseil d'Administration
du 10 octobre 2024

TOME 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 10 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du trois octobre 2024, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Nathalie BRUNET, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Christel CHAINEAUD, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Monsieur Serge BILLIERES, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :
Madame Catherine DAUNY à Madame Patricia GAU
Madame Martine JULLIEN à Madame Nathalie BRUNET
Madame Karine PERES à Monsieur Jean-Luc BOSC

Absents excusés : Monsieur Franck RAYNAL, Président
Monsieur Gérard DEVEL

Secrétaire de séance : Madame Nathalie BRUNET

Approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2024 à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2024

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ouverture de la séance par Madame GAU à 18h

Délibération 2024-40
Objet : Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale présente le rapport suivant :

Considérant que le CCAS présente un besoin de trésorerie structurel lié aux décalages de perception des produits des usagers et des financeurs,
Il est proposé, comme l'année précédente, d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire

Cette ligne serait ouverte à due concurrence de 1 500 000 €
Les ressources procurées par ce crédit sont affectées en trésorerie.
Le tirage et le remboursement de la ligne de trésorerie sont donc des mouvements non budgétaires
Les éventuelles commissions, frais bancaires et intérêts sont des mouvements budgétaires qui seront respectivement imputés sur les crédits au compte 627 « services bancaires et assimilés » et 6615 « intérêts compte de dépôt créditeur »
Considérant l'analyse des offres,
Considérant la proposition de la Caisse d'épargne

Il est proposé au Conseil d'Administration

- D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente, ou Madame la Directrice du CCAS, à conclure le contrat de ligne de trésorerie pour une durée de 1 an à l'issue de la mise en concurrence et de l'attribuer à la Caisse d'épargne l'offre économiquement la plus avantageuse, et dont les caractéristiques détaillées du contrat sont jointes à la délibération.

Caractéristiques principales .

Durée 1 an
Montant 1 500 000 € avec un montant minimum de 10 000 euros par tirage
Taux ESTR + 0,3 % de marge
Périodicité des intérêts mensuelle
Base de calcul exacte/360
Commission d'engagement 0,10 % soit 1 500 euros
Commission de Non-Utilisation oui soit 0,10 % de la différence entre 1,5 M€ et l'encours moyen quotidien) soit 1 500 euros maximums (périodicité mensuelle)

- D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente ou Madame la Directrice du CCAS à procéder aux tirages et aux remboursements de cette ligne de trésorerie
- D'inscrire les crédits au budget 2025, chapitre 011, article 627 « services bancaires et assimilés » et chapitre 66, article 6615, « intérêts compte de dépôt créditeur »

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

DIRECTION DES SOLIDARITÉS

Délibération 2024-41
Objet : Convention de partenariat relative à l'Annexe entre la Maison de Simone et le CCAS

Madame Patricia GAU, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, la Santé et la Cohésion Sociale, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

- Vu l'engagement de la collectivité dans la lutte contre toutes les formes de violence faites aux femmes et la volonté de garantir leurs libertés et leurs droits, comme prévu dans l'Objectif de Développement Durable 5 pour l'égalité entre les sexes,
 Considérant que la Ville de Pessac a mis à disposition de l'association La Maison de Simone, un F5 dénommé « **L'Annexe** » situé à Pessac pour mettre à l'abri des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants, par décisions du 12 juillet 2022, et du 5 juillet 2024

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à

- Signer le renouvellement de la convention de partenariat avec la Maison de Simone, consécutivement à la mise à disposition par la Ville d'un logement dans le cadre d'une convention d'occupation précaire et révocable, et tous documents s'y rapportant y compris d'éventuels avenants
- D'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 2 400 € à la Maison de Simone pour contribuer au coût de la consommation électrique des occupants pour la période de juillet 2024 à juillet 2025
 L'imputation comptable de cette subvention s'effectuera sur le 6574

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Délibération 2024-42
Objet : Mise en œuvre d'un accueil de jour pour des personnes en situation d'errance : Le Répit

Madame Patricia GAU, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, la Santé et la Cohésion Sociale, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Le CCAS entend développer son action en faveur des personnes en situation d'errance qu'il domicilie Il s'agira d'ouvrir un accueil de jour à raison de 3 demi-journées par semaine afin d'envisager en partenariat une prise en compte globale de leurs besoins sociosanitaires. Cette structure permettra aux sans domicile fixe de pouvoir se doucher, laver leur linge, tout en bénéficiant d'un accueil à l'abri des intempéries. Ce temps de répit dans leur quotidien sera l'occasion de pouvoir échanger avec des professionnels et des bénévoles pour maintenir un lien social et amorcer des démarches d'accès aux droits, aux soins et à un toit.

La Ville de Pessac a délibéré le 24 septembre 2024 afin de mettre à disposition du CCAS un local situé au 102 avenue Roger Chaumet pour réaliser l'accueil et l'accompagnement de ce public

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à :
- Signer la convention d'occupation précaire consentie à titre gratuit par la Ville
- Engager les dépenses afférentes à la réalisation du projet afin d'aménager le site en établissement recevant du public

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Arrivée de Madame CHAINEAUD

Madame GAU déclare : *« En effet, la ville de Pessac a délibéré le 24 septembre 2024, donc, pour mettre à la disposition du CCAS, un local situé au centre d'Avenue Roger Chaumet, pour réaliser l'accueil et l'accompagnement de ce public Il s'agira d'ouvrir à raison de 3 demi-journées, dans un premier temps, un accueil de jour pour des personnes en situation d'errance domiciliées au CCAS de Pessac Cet espace ressource a deux ambitions essentielles Proposer l'accès à des sanitaires accessible handicapés, douches et w c , simplifier leurs contraintes quotidiennes, par exemple l'entretien du linge, le rechargement de leur téléphone, travailler en partenariat sur la prise en compte globale de leurs besoins, l'accès aux droits, aux soins et à un toit L'idée est de profiter de ces temps d'accueil de répit au regard de leur quotidien pour leur permettre de maintenir des liens sociaux Il s'agira aussi de leur consacrer du temps, en dehors des lieux institutionnels dans lesquels certains ont du mal à venir pour appréhender leur situation individuelle Les professionnels et bénévoles présents évoqueront avec eux leurs besoins, leur proposeront du soutien pour amorcer des démarches d'accès au droit, RSA, AAH, mais aussi d'évoquer la recherche d'emploi avec ceux dont la santé n'est pas trop fragile L'accès aux soins sera également abordé, tant sur l'angle administratif concernant la couverture sociale, la mutuelle ou la complémentaire santé solidaire, que sur le plan somatique et psychologique Les travailleurs sociaux qui seront présents durant les temps d'ouverture les informeront sur l'accès aux hébergements ponctuels ou pérennes, voire sur l'accès à un toit lorsque leur situation administrative et sociale le permettra Ce lieu offrira quatre espaces différents, un extérieur entièrement clôturé où seront proposés uniquement pendant ces demi-journées des box pour stocker leurs effets personnels, la mise à l'abri des animaux, la possibilité de faire sécher du linge, des aménagements adaptés à leur mode de vie, bancs, cendriers, poubelles, une multiprise extérieure Également un coin accueil repos tisanerie, ce lieu sera aménagé pour leur permettre de se poser à l'abri des intempéries tout en offrant une restauration conviviale autour de cafés, gâteaux, etc Un espace sanitaire équipé de deux douches, de lavabos, de w c , des sèche-cheveux, muraux, une buanderie composée de deux lave-linge et de deux sèche-linge, un espace bureau pour un accueil confidentiel tenu par un travailleur social ou des partenaires du CCAS Voilà ce que je pouvais vous donner comme indication concernant cet espace, qui a été mis à disposition par la Ville Ce que je vous propose, c'est de nous autoriser à signer la convention d'occupation précaire consentie à titre gratuit par la Ville, et d'engager des dépenses afférentes à la réalisation du projet, afin d'aménager le site en établissement recevant du public Le montant des travaux qui a été évoqué pour le moment, peut-être à affiner encore, mais serait à peu près de 180 000 euros, 180 000 euros prévus sur la ligne investissement du CCAS Il y a à peu près 5 000 euros d'aménagement et équipement, 1 000 euros d'ordinateur, des frais de réseau accès Internet, en cours d'étude, et à peu près pour 6 000 euros en plus de ces frais, ce qui fait à peu près un budget de 186 000 euros, avec, bien évidemment, la coordination effectuée par un travailleur social du CCAS et également des bénévoles qui sont issus des associations partenaires caritatives avec lesquelles nous travaillons et avec lesquelles nous allons travailler ce projet lors de COPIL que l'on va mettre en place, notamment toutes les associations qui participent à Pessac Solidaires*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Les bénévoles nous accompagneront sur l'ouverture de ces temps de permanence pour les personnes en situation d'errance Nous contribuons effectivement à une cohésion sociale intéressante sur notre territoire Vous l'avez remarqué, il y a un certain nombre de personnes qui sont en situation d'errance, qui sont connues du CCAS, pour lesquelles nous effectuons déjà des maraudes tous les mercredis soir, en partenariat avec deux associations, Imagine Demain et le Chaînon Manquant Nous accompagnons déjà ces personnes sur l'achat de petits équipements, que ce soit des tentes, des salles de couchage, etc Ponctuellement, on leur procurait déjà des équipements pour qu'ils soient « mis à l'abri » Là, on va plus loin pour proposer effectivement un accueil de jour et une prise en charge globale de ces personnes pour les aider à poursuivre leur parcours de vie dans la dignité, mais également peut-être essayer de les remettre sur des rails notamment pour les plus jeunes, éventuellement sur l'emploi On lèvera tous les leviers possibles et inimaginables qui sont à notre disposition sur la commune, aussi bien les autres directions de la Ville que tous les partenaires qui travaillent avec nous Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce beau projet dont nous sommes fiers et qui verra le jour probablement durant le dernier trimestre 2025 Ce local fait à peu près 70 mètres carrés au niveau du bâti, et il y a un jardin de 50 mètres carrés, à peu près Il est dans un lieu discret, il n'y a pas d'habitation à côté, il n'est pas très loin du centre-ville, on a mis du temps à identifier un local qui pouvait correspondre aux besoins de ce projet, et nous avons trouvé, je pense, l'endroit idéal, puisqu'il est accessible à pied du centre-ville, pas trop loin, néanmoins pas trop près des habitations Ce dispositif devrait être intéressant Avez-vous des questions ou des commentaires ? »

Monsieur BILLIERE déclare *« Est-ce un bâtiment qui a été acheté par la Ville ? »*

Madame GAU déclare . *« Il appartient à la Ville Il n'a pas été acheté là, précisément, il appartenait déjà à la Ville, il servait de lieu de stockage, pour des associations »*

Monsieur BILLIERE déclare · *« Il n'a pas été acheté exclusivement par la Ville »*

Madame GAU déclare *« Non, il est mis à disposition par la Ville, à titre gratuit, mais il n'a pas été acheté Il était là et ne servait pas à grand-chose »*

Madame GELIS déclare : *« Trois demi-journées par semaine . »*

Madame GAU déclare : *« Pour commencer, mardi, mercredi, jeudi »*

Madame GELIS déclare *« Le reste du temps ? »*

Madame GAU déclare *« Le reste du temps, il sera fermé, et on continuera l'accompagnement habituel L'accueil se fera pour commencer trois demi-journées par semaine, le matin »*

Madame GELIS déclare . *« Ce n'est pas un accueil de nuit »*

Madame GAU déclare . *« Non, ce n'est pas un accueil de nuit À Bordeaux, ils ont des foyers pour cela Ce n'est pas du tout le même projet, l'accueil de nuit Il faudrait être accompagné par le DIACONAT, ou une grosse association, ce qui n'est pas le cas On n'a pas le foncier, en tout cas Peut-être qu'il y aurait des fonciers disponibles, mais ce n'est pas . L'idée, sachant que vous savez très bien qu'à Pessac nous sommes un pôle multimode de transport, quand même, et que De toute façon, ils sont souvent là jusqu'au soir, et le soir, ils repartent à Bordeaux. La plupart repartent à Bordeaux dans les foyers ou alors ils sont dans des tentes un peu disséminées à droite à gauche, en toute clandestinité Mais sinon ils repartent à Bordeaux, la plupart C'est vrai que souvent même ceux qui se mettent devant le petit Carrefour City, en général ils sont là jusqu'à jusqu'à 20h, 21h et après ils repartent Passé le soir, ils n'y sont plus Ils repartent dormir ailleurs C'est ce qui se passe aussi à En fait on a construit ce dispositif sur le modèle qui existe à Bordeaux, que nous avons été visiter avec les certaines personnes du CCAS, notamment Myriam Bellini, la directrice des solidarités, un modèle vraiment très intéressant qui est un accueil de jour également, en demi-journée aussi, le matin parce que le matin en général ils ne sont pas encore trop alcoolisés, au fur et à mesure que la journée avance en général .. Donc là on ne peut rien obtenir On ne pourra rien construire avec eux s'ils sont dans un état d'alcoolisation avancé C'est pour cela, c'est vraiment réfléchi La matinée, une demi-journée, l'accès aux douches, aux sanitaires, la prise en compte globale de leurs besoins finalement pour compléter ce qu'on leur apportait jusque-là avec nos associations partenaires »*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Madame GAU déclare *« On n'arrivera peut-être pas tous à les attraper On va essayer de les attraper Au niveau des douches, etc , c'est une demande récurrente depuis plusieurs années C'est pour cela qu'on cherchait vraiment le local idéal que l'on a enfin trouvé, parce que la demande de sanitaires date d'un moment Ils étaient déjà en demande C'était des besoins qui étaient remontés également par les associations , cela plus le stockage de leurs effets personnels Vraiment, que ce soient les agents du CCAS ou les associations qui effectuent les maraudes, ils sont très bien accueillis Il y a des liens qui se sont tissés entre eux et les personnes du CCAS Ils sont quand même demandeurs d'accompagnement et de liens sociaux.*

Madame LAFARGE déclare : *« Mardi matin, j'étais du côté de la Grosse Cloche à Bordeaux, en effet, il y avait un immeuble où ils accueillaient les SDF, avec leur chien. »*

Madame GAU déclare · *« Celui que j'avais été visité, il est de l'autre côté de la Garonne, Avenue Thiers Là, peut-être que c'est un accueil de nuit »*

Madame LAFARGE déclare . *« C'était le matin, les gens rentraient le matin Il y avait un gardien qui faisait rentrer les gens, ils étaient nombreux, et de tout âge »*

Madame GAU déclare *« Nous, on en a de tout âge »*

Madame LAFARGE déclare *« Et ils venaient avec leur chien. »*

Madame GAU déclare : *« Nous, ce sera prévu, au niveau des box, 80 % des SDF ont un chien On travaille aussi avec la direction, notamment ma collègue Sylvie VIEU pour leur apporter des croquettes On va essayer de les accompagner aussi vers des consultations vétérinaires pour que leur chien soit vacciné, etc Il y a tout un travail à faire aussi là-dessus »*

Madame LOUNICI déclare *« Je voudrais remercier en mon nom personnel Patricia GAU et la direction des Solidarités, parce que Patricia GAU avait ce projet Je crois que le nom qu'on a choisi, le Répit, c'est exactement la philosophie de ce lieu, même si je n'ai pas eu l'occasion de pouvoir voir un exemple Je tiens vraiment en mon nom propre à la remercier vivement parce qu'elle n'a jamais abandonné ce projet Et croyez-moi, ce n'était pas facile compte tenu de la rareté du foncier, de pouvoir dire « Ce foncier-là, moi je le veux pour ce type de projet » C'est aussi une manière que la Ville a de montrer ses ambitions en matière de politique sociale Je pense que, collectivement, on peut en être tous fiers et remercier Patricia GAU et le CCAS, évidemment, pour cela Je tenais quand même à le dire »*

Madame GAU déclare *« Merci beaucoup, Zeineb LOUNICI C'est vrai que, lorsque j'ai présenté cette délibération au Conseil municipal, j'ai été applaudie C'est une reconnaissance aussi du public, et des encouragements forts On sait très bien que ce n'est pas un public facile On avait effectivement eu des pistes lors de notre premier mandat pour un travail de coordination avec la maison relais Bethel pour qu'ils les accueillent Malheureusement, ce projet n'a pas abouti, c'était compliqué, etc On avait du mal à les orienter, c'était un peu trop loin, excentré Cela n'a pas collé Et on n'a jamais lâché, vous avez raison, Zeineb LOUNICI On n'a pas lâché On a pu enfin flécher un lieu qui pouvait correspondre aux besoins de ce public Merci beaucoup »*

Monsieur LAGARRIGUE déclare *« Le frein était surtout la question géographique »*

Madame GAU déclare *« Oui, pourtant ils étaient accompagnés par un travailleur social, mais cela n'avait pas matché parce que c'était au fin fond de Madran et ils n'y allaient pas »*

Monsieur LAGARRIGUE déclare *« Les faire bouger du centre-ville, c'est compliqué »*

Madame GAU déclare *« Vous préciser qu'on va travailler aussi avec une infirmière à la retraite, qui pourra être présente pour tout ce qui est accès aux soins, prévention, etc C'est vraiment une prise en charge globale que l'on propose »*

Monsieur BILLIERE déclare : *« Je voulais juste dire qu'il y a la localisation, qui est vraiment très bien située, et c'est à la main pleine et entière du CCAS, pour le fonctionnement C'est le CCAS qui manage le projet, il n'y a pas d'autres intervenants, ce sera beaucoup plus facile, je pense »*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Madame GAU déclare *« C'est notre projet Sauf pour la mise à disposition du local, mais qui est à titre gratuite Par contre, quand il y aura de l'entretien et des réparations, ce seront les services techniques de la Ville, après, qui interviendront »*

Madame CHAINEAUD déclare *« Au niveau prévention de la violence entre eux. ? Parce qu'il y a beaucoup de solidarités entre les SDF, mais il y a malheureusement eu un décès pour une question de cigarettes devant le Carrefour City en plein centre-ville, un SDF tué par un autre SDF, fin juillet Pour avoir habité la résidence juste en face, cela a peut-être changé, mais c'est une des raisons qui a fait que j'ai demandé le changement à mon bailleur, c'était parce qu'on avait des violences et qu'on devait souvent appeler Police Secours jusqu'à 22h ou 23h, quand ils sont alcoolisés justement Le problème, c'est qu'ils avaient accès à l'alcool facilement, puisqu'il y a le commerce qui est ouvert tard C'est bien d'avoir une supérette ouverte tard, mais il n'y a pas de difficulté à acheter »*

Madame GAU déclare · *« On a essayé de mettre en place, vous avez dû le suivre, c'est une délibération qu'on a passée depuis ce mandat, la police municipale a le droit de distribuer un PV à un SDF qui trouble l'ordre public Ils le font de temps en temps, néanmoins ils ne sont pas toujours solvables, même si on les accompagne aussi financièrement Le problème, bien sûr qu'il y a des conflits, il y en a encore eu un il y a dix jours, le mercredi soir quand ils reçoivent la maraude Il y en a de temps en temps parce qu'il y a des gens qui sont très agressifs et qui sont de passage seulement Déjà ils ne sont pas très bien acceptés forcément par les autres qui sont là depuis des mois, voire des années Effectivement il y en a qui se cherchent un peu des poux de temps en temps, mais cela régulièrement Alors, quelques fois, il y a le sage, l'ancien qui va essayer de calmer le jeu, effectivement, donc ils s'arrangent entre eux, pour aplanir un peu le conflit, et il y en a d'autres, cela part en cacahuètes De temps en temps, cela peut aller jusqu'à l'agression physique fatale, on le sait bien C'est vraiment un public très particulier, qui est en souffrance, qui peut être agressif parce que leurs conditions de vie sont épouvantables de toute façon. Il y a des mélanges de temps en temps qui ne matchent pas du tout »*

Madame CHAINEAUD déclare : *« C'est pour cela que je parlais de prévention, je ne pensais pas à la prévention de la police municipale, même si elle a un rôle à jouer, dresser le PV peut-être pour calmer les gens, mais je pensais plutôt à la prévention dans l'accueil, dans l'accompagnement, et trois demi-journées par semaine, est-ce que vous avez un plan de charge pour monter sur les cinq ans à plus ? Ou pendant ces cinq ans, on va être à trois demi-journées, et cela ne va pas bouger pendant cinq ans ? »*

Madame GAU déclare . *« C'est une expérimentation que l'on propose Ce pourrait être effectivement plus, c'est-à-dire 5 demi-journées par semaine, déjà C'est vrai que l'après-midi, c'est plus compliqué Cela dépend du travail que l'on aura pu engager avec eux et des résultats Il y aura des bilans qui seront réalisés ponctuellement pour voir un petit peu où nous en sommes au niveau de l'accompagnement, au niveau des personnes qui s'investissent dans ce projet Il n'y aura pas que les travailleurs sociaux, il y aura des bénévoles retraités, des professionnels de santé, il y aura des bénévoles issus des associations caritatives qui travaillent avec nous On aura besoin effectivement de voir un peu comment cela se déroule, et ce sera ajusté et adapté au fur et à mesure Après, le plan de charge, on ne l'a pas encore envisagé parce qu'on n'a pas encore mis en place les COPIL On va pouvoir avancer à présent, puisque cette délibération est passée aussi bien en Conseil municipal qu'en conseil d'administration du CCAS La prochaine étape est la mise en place de COPIL avec tous les protagonistes qui travailleront avec nous sur ce projet »*

Madame CHAINEAUD déclare : *« J'avais une dernière question. Là, c'est un accueil à la demi-journée qui potentiellement évoluera à la journée Il y a des expérimentations qui sont levées dans certains pays, notamment la Belgique, le Canada, et qui montrent qu'on réinsère beaucoup mieux les SDF à partir du moment où on arrive à donner un logement, qui n'a pas forcément besoin d'être très grand Il y a des expérimentations notamment avec des Tiny House, des petites maisons en bois En Bretagne, j'ai plus la vie en tête, mais cela vient d'être voté, ils veulent tenter aussi dans un village, en choisissant bien sûr, mais parce qu'on se rend compte qu'à partir du moment où il n'y a plus l'errance, où il n'y a plus le besoin de savoir « Est-ce que je vais pouvoir dormir au chaud, est-ce que je vais pouvoir me laver ? » Les gens tiennent mieux leurs traitements médicaux, s'ils ont des traitements médicaux, parce que souvent ils ont des traitements médicaux pour des problématiques de santé physique ou mentale, ils sont mieux suivis, ils tiennent mieux la recherche d'emploi, ils acceptent mieux l'accompagnement Est-ce que la ville envisage un jour de tenter ce genre d'expérimentation, de se renseigner sur ce genre d'expérimentation ? »*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Madame GAU déclare : *« Pour information, ce travail est déjà engagé par, justement, les travailleurs sociaux qui effectuent les maraudes et qui arrivent à en attraper un certain nombre, qui sont domiciliés au CCAS Il y a eu déjà des sorties positives de personnes qui étaient en situation d'errance, bien connues par nos services, et qui ont pu obtenir un logement, soit autonome, soit comme à la Cité des métiers, des logements autonomes, mais dans une collectivité où ils sont accompagnés, etc , via nos partenaires CLAJ, Cité des métiers, etc Il y a déjà eu des sorties positives sur de l'hébergement pérenne Ensuite au niveau effectivement du logement, le travail qui est envisagé, et je l'ai indiqué, c'est pour ceux qui en sont capables parce que l'autonomie dans un logement on sait très bien que c'est relatif Il y a des personnes qui sont en capacité d'intégrer par exemple une résidence senior, ce serait parfait, parce qu'ils vivent dans des logements autonomes, néanmoins il y a un cadre avec du personnel sur place, etc Quand on peut effectivement orienter des personnes vieillissantes qui sont dans la rue, leur trouver un logement dans une résidence autonomie, on l'a déjà proposé, c'est génial et ils arrivent à s'adapter avec du temps à la collectivité parce qu'il y a quand même un règlement de fonctionnement à l'intérieur, mais ils arrivent quand même à s'adapter, rien n'est perdu Après c'est un travail d'accompagnement précis du travailleur social qui fait appel à des partenaires qui travaillent dans les directions seniors, etc , pour savoir si la personne est apte à intégrer ce type de logement C'est un travail qui est déjà engagé, qui perdura aussi bien évidemment Sur l'emploi également, je l'ai indiqué, au niveau de l'emploi, il y aura des entretiens spécifiques et c'est pour cela qu'il y aura un bureau confidentiel pour faire tout un travail sur éventuellement la reprise d'un emploi avec tous les partenaires qui existent déjà au niveau de la direction des solidarités, que ce soit le PLI ou Pôle emploi ou la direction de l'emploi On va essayer effectivement d'actionner tous les leviers possibles pour accompagner au mieux ces personnes-là, en fonction de leur capacité, en fonction de leur parcours de vie aussi, en fonction de leur projet de vie, savoir s'ils en sont capables ou pas On a déjà eu, j'appelle cela sorties, parce que c'est un terme en établissement, mais on a déjà eu effectivement des sorties très positives de personnes qui étaient dans la rue assez récemment d'ailleurs On est assez content et c'est vrai que dans ces cas-là les agents du CCAS sont ravis parce que ce sont des sorties positives On travaille déjà dessus Alors après avec des propositions de logements alternatifs pourquoi pas, dans le prochain mandat On verra comment cela évolue et ce que l'on peut proposer En tout cas, personnellement et je pense que mes collègues c'est pareil, on n'est fermé à rien Si on peut effectivement sortir ces gens de la rue, je crois que c'est notre objectif »*

Madame LOUNICI déclare *« Je vais apporter un petit complément en ce qui concerne le logement Le projet sur lequel on travaille, qui n'est pas un projet, mais qui est une réalité, c'est qu'il y a des gens qui étaient inemployables qui ont maintenant un travail, je pense essentiellement aux salariés de Bâti-Action, et qui n'ont pas de logement, cela on se fait presque un point d'honneur, en partenariat avec Envie Gironde et Bâti Action de leur trouver des logements S'ils n'ont pas de logement, ils peuvent perdre leur travail Dans ce sens-là, cela marche plus facilement, mais ils sont déjà sortis un peu de ce parcours d'errance, ils sont hébergés, il y en a qui dorment encore dans leur voiture, mais ils se lèvent le matin, ils vont travailler Ceux-là, il faut absolument qu'on leur trouve un logement Ce que vous proposez, c'est probablement encore plus en amont, c'est beaucoup plus difficile à réaliser pour les raisons qu'a énumérées Patricia GAU, et pour les Tiny House, il faut du foncier, et le foncier est rare »*

Madame CHAINEAUD déclare *« C'est une grosse problématique »*

Madame GAU déclare · *« Par contre pour ces travailleurs qui travaillent dans l'économie solidaire et sociale, on propose de la colocation même, ils sont d'accord pour cohabiter, notamment le logement relais que l'on avait, il est parti sur de la cohabitation pour des partenaires Il y a un gros travail de Domofrance là-dessus Je propose de passer cette délibération au vote, si vous êtes d'accord Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Votée à l'unanimité, je vous remercie »*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Délibération 2024-43
Objet : Avenant à la convention avec l'association Unis-Cité

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

Dans le cadre de la convention signée avec Unis-Cité valable du 6 novembre 2023 au 5 juillet 2024, le CCAS a pu accueillir 4 jeunes en service civique
Le CCAS participe financièrement au coût du déploiement de ce dispositif à hauteur de 5 000 euros et au versement de prestations complémentaires pour un montant initial de 1 808,32 euros
Étant donné le départ anticipé au mois de mars 2024 d'un des jeunes volontaires (Direction des Solidarités), le montant de la prestation doit être revu
Le montant de cette prestation corrigé est donc de 1 638,79 euros

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente du CCAS à
- Signer l'avenant à la convention avec l'association Unis-Cité et tout document s'y rapportant
- Modifier le montant sur l'engagement prévu sur l'article 6228 du BP.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

DIRECTION AUTONOMIE SANTÉ

Délibération 2024-44
Objet : Adoption de la proposition budgétaire du Service Autonomie à Domicile 2025 – budget annexe du CCAS

Madame Patricia GAU, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, la Santé et la Cohésion Sociale, Vice-Présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

Le Conseil d'Administration,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable
Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative au cadre budgétaire applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics mentionnés à l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C A.S.F),
Vu les articles R 314-1 et suivant du C A.S F
CONSIDÉRANT que l'activité du service prévoit une activité basée sur un nombre d'heures de 40 710 heures pour 2025 (dont 33 789 heures spécifiques pour les prises en charge du Département soit 83 % de l'activité du service)

Les moyens financiers pour réaliser cette activité sont décrits ci-dessous

DÉPENSES :

	Budget du SAD	**Budget proratisé spécifiquement pour les heures Département (soit 83 % du budget total)**
Groupe I/Charges afférentes à l'exploitation courante	26 820 €	22 383,00 €
Groupe II/Dépenses afférentes au personnel	1 531 341,00 €	1 271 013,00 €
Groupe III/Dépenses afférentes à la structure	29 000,00 €	24 070,00 €
Total	**1 587 161,00 €**	**1 317 466,00 €**

Les recettes nécessaires pour couvrir les dépenses de fonctionnement sont les suivantes

RECETTES :

	Budget du SAD	**Budget proratisé spécifiquement pour les heures Département (soit 80 % du budget total)**
Groupe I/Produits de la tarification et assimilés	1 062 529,00 €	883 928,06 €
Groupe II/Autres produits relatifs à l'exploitation	524 632,00 €	433 537,94 €
Groupe III/Produits financiers	0,00 €	0,00 €
Total	**1 587 161,00 €**	**1 317 466,00 €**

Le tarif horaire déterminé proposé pour atteindre l'équilibre budgétaire est de 38,97 €.

DÉCIDE

Article 1 .
D'adopter la proposition de Budget Prévisionnel du Service Autonomie à Domicile et la nouvelle présentation budgétaire demandée par le Département (représentant 83 % du budget) pour l'année 2025
Article 2
D'approuver le volume horaire et le tarif horaire proposés tels que précisés ci-dessus pour 2025
Article 3
D'autoriser la Vice-Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Délibération 2024-45
Objet : Autorisation de signer la convention avec la Fondation « Agir pour le Cœur des Femmes »

Madame Zeineb LOUNICI, Conseillère municipale déléguée à la promotion de la santé et au logement, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

Parce que les maladies cardiovasculaires sont les premières causes de mortalité chez la femme et tuent 200 femmes en France et 25 000 dans le monde, la Fondation Agir pour le Cœur des Femmes a créé, en 2021, une vaste opération de dépistage et de sensibilisation des maladies cardiovasculaires destinée aux femmes avec le « Bus du Cœur des Femmes » qui stationne dans une quinzaine de villes en France tous les ans.
En 2022 et 2023, la Ville de Pessac et le CCAS ont reçu le « Bus du Cœur des Femmes » et organisé cette opération sur la commune , au total, c'est, environ, 500 femmes qui ont pu bénéficier d'un parcours de soins cardiologique et gynécologique
En complément du « Bus du Cœur des Femmes », « Agir pour le Cœur des Femmes » a souhaité, en 2024, étendre son action de dépistage en créant « la Journée du Cœur des Femmes » En collaboration avec l'Hôpital Privé Saint-Martin Pessac, le CCAS a souhaité s'engager dans l'organisation de cette opération et ainsi poursuivre et développer cette action de prévention sur le territoire Cet événement va se dérouler le jeudi 24 octobre 2024 au sein de l'Hôpital Privé Saint-Martin Environ 70 femmes vont bénéficier d'un parcours de soins, ce parcours sera accompagné d'un espace santé/bien-être animé par des acteurs santé du territoire qui sera ouvert à tous

La convention annexée fixe les modalités pratiques de l'établissement hôte

Il est demandé au Conseil d'Administration

- D'approuver les termes de la convention entre la Fondation « Agir pour le Cœur des Femmes », l'Hôpital Privé Saint-Martin et le CCAS pour l'opération « Journée du Cœur des Femmes » 2024,
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Madame GAU déclare *« C'est complet Les inscriptions ont été faites auprès de notre chargée de mission C'est vrai qu'agir pour le cœur des femmes sauve des vies à chaque fois C'est très important Les maladies cardiovasculaires tuent chaque jour 200 femmes dans notre pays C'est beaucoup trop La moindre des choses c'est de s'associer effectivement à cette démarche de prévention en attendant que le bus revienne Avez-vous des questions ou des commentaires concernant ce dispositif ? »*

Monsieur LAGARRIGUE déclare *« J'ai juste un commentaire Dès qu'on a fait des journées de prévention, que ce soit pour le glaucome, pour l'audition, pour le cœur, pour beaucoup de choses, à chaque fois on se demande s'il va y avoir du monde, et à chaque fois cela a été un vif succès C'est parfait Merci pour ces actions »*

Madame GAU déclare · *« Merci, Pierrick LAGARRIGUE Effectivement, je pense qu'à force de communiquer, et de sensibiliser nos Pessacais sur la prévention de certaines maladies, que l'on peut, comme la lutte contre le cancer du sein, où nos événementiels annuels fonctionnent toujours autant, je crois qu'on arrive à mobiliser enfin le public C'est une formidable avancée parce qu'il y a encore du travail à faire sur cet aspect-là Tant mieux, c'est une bonne chose si ça fonctionne, en tout cas »*

Madame LOUNICI déclare . *« Pour Octobre Rose, nous sommes à la onzième édition, nous faisons une marche, elle démarre le 19 octobre, à partir de 15h, avec nos partenaires, c'est une marche d'environ 5 kilomètres, la ligue contre le cancer sera là »*

Madame GAU déclare *« Il y aura des animations, des stands, et une programmation tout au long du mois »*

Madame LOUNICI déclare · *« J'ai déjà assisté au match de baskets, parce que les basketteurs sont toujours nos partenaires »*

Madame GAU déclare : *« Basket, hand, en général, softball, vous verrez, il y a beaucoup de choses Venez nous rejoindre pour au moins la marche, le 19 octobre, c'est en général, même si c'est une thématique très sérieuse, convivial On papote, on discute, c'est la solidarité et la sororité Je propose de passer au vote cette délibération concernant la convention avec la Fondation Agir pour le cœur des femmes pour cette fameuse journée du 24 octobre Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Votée à l'unanimité Je vous en remercie*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Délibération 2024-46
Objet : Correction à apporter à la délibération N° 2023-28, 5ème édition PASS'SENIOR

Madame Nathalie BRUNET, Conseillère municipale déléguée aux Seniors et au lien intergénérationnel, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

Dans la délibération citée ci-dessus, un tableau présente l'ensemble des associations partenaires du PASS'SENIOR. Une erreur s'est glissée dans la dénomination d'une association sportive inscrite en tant qu'« Amicale des Retraités du Sud Bordelais (A.R.S B) » qui se nomme en réalité « Club Pessacais des Retraités Dynamiques » et enregistré ainsi à la Préfecture
La prise en compte de cette correction permettra au CCAS de régler les factures déposées par Le Club Pessacais des Retraités Dynamiques.
En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration

- D'approuver la correction à apporter à la dénomination de l'association sportive.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Délibération 2024-47
Objet : Convention avec l'Association Unis-Cité portant sur la promotion et la réalisation d'actions par des jeunes volontaires en service civique en faveur des habitants

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

Dans le cadre de ses actions en faveur du « Faire ensemble, pour mieux vivre ensemble », avec le désir d'associer tous les publics pour faire changer le regard sur la précarité, le handicap et le troisième âge, le CCAS souhaite

- Poursuivre son projet dénommé « les connectés », projet intergénérationnel de découverte et d'accompagnement des seniors aux outils numériques
- Poursuivre son projet « Citoyens numériques » en lien avec les interventions des travailleurs sociaux du CCAS et de la conseillère numérique de la Ville

Pour mener à bien ceux-ci et dans un objectif de valorisation de l'engagement des jeunes du territoire, il souhaite faire appel aux volontaires en service civique par le biais de l'association Unis-Cité en charge du déploiement des services civiques et de l'accompagnement des volontaires auprès des structures.

Ainsi, du 4 novembre 2024 au 3 juillet 2025 quatre jeunes volontaires seront mobilisés les mercredis et jeudis pour assurer la mise en œuvre des deux projets. La Direction Autonomie Santé et la Direction des Solidarités assurent en interne l'accompagnement des volontaires notamment pour les familiariser avec leurs publics

Le CCAS participera financièrement au coût du déploiement du dispositif (ingénierie et accompagnement des volontaires) à hauteur de 5 000 € Au-delà de l'indemnité de volontariat versée par l'État, la loi prévoit le versement de prestations complémentaires qui seront s'élèvent à 56,51 € par jeune et par mois Celles-ci seront cofinancées à parts égales entre les parties À ce titre le CCAS versera 1 808,32 € à Unis-Cité, qui en fait l'avance De ce fait le budget global alloué pour 8 mois s'élèvera à 6 808,32 €

Afin de finaliser cet engagement, le CCAS de Pessac et l'Unis-Cité souhaitent signer une convention partenariale rappelant les engagements de chacun.

Il est demandé au Conseil d'Administration

- D'approuver la convention

- D'autoriser Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention de partenariat entre le CCAS et l'association Unis-Cité et tout document s'y rapportant.

- De déclarer que les dépenses sont prévues à l'article 6288 « Autres services extérieurs » pour la participation au dispositif et à l'article 6228 « Divers » pour le paiement des prestations complémentaires du chapitre 011 du budget principal du CCAS.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Délibération 2024-48
Objet : Création d'un poste d'apprenti au sein du Service d'Aide à Domicile (SAD)

Madame Nathalie BRUNET, Conseillère municipale déléguée aux Seniors et au lien intergénérationnel, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

La rémunération versée à l'apprenti tient compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

Afin de répondre à un nouveau besoin exprimé au sein du Service d'Aide à Domicile, il est proposé de créer un poste supplémentaire d'apprenti de coordonnateur de secteur dont les missions consistent dans le pilotage des interventions d'auxiliaires de vie sur un secteur géographique déterminé.
Ce poste supplémentaire permettra non seulement de renforcer les équipes en place, mais également de développer la transmission des savoirs et d'assurer le maintien du niveau de service.

Il est demandé au Conseil d'Administration un accord pour créer ce poste et autoriser Madame la Vice-Présidente à signer le contrat d'apprentissage correspondant.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Madame BRUNET déclare *« On accueillera donc une jeune femme en contrat d'apprentissage Elle restera pendant 14 mois, elle sera là les lundi, mardi, jeudi, vendredi Elle aura sa formation le mercredi Elle pourra profiter de formation au mois d'octobre, les 14 et 15 octobre, de formation du CNFPT en particulier, avec plusieurs programmes de formation, sur concevoir et organiser une prestation de service à domicile, animer et coordonner une équipe d'intervenants à domicile, contribuer à l'élaboration de la grille de services avec les partenaires Au niveau financier, cela correspond à un coût de formation de 10 000 euros, imputés au budget c'est-à-dire de l'administration générale Le montant des indemnités est légal, c'est prévu légalement, c'est le contrat d'apprentissage »*

Madame GAU déclare · *« C'est parfait Nous sommes favorables à l'accueil des apprentis, surtout dans ce domaine-là, où on manque, en général, de professionnels Avez-vous des questions ou des commentaires sur cet accueil ? »*

Madame CHAINEAUD déclare *« Quelle formation prépare cette jeune femme, à quel titre elle postule en contrat d'apprentissage ? »*

Madame BRUNET déclare *« C'est une formation de professionnel responsable, coordonnateur services d'aide à domicile C'est un niveau bac +2 »*

Madame LOUNICI déclare . *« C'est une formation professionnelle, je pense que c'est un bac +2 »*

Monsieur BILLIERES déclare . *« J'allais poser la même question, et egalement, cette personne va être formée pour coordonner des interventions à domicile, mais est-ce qu'il y a une partie prévue pour qu'elle soit avec un intervenant à certains moments au domicile de personnes pour se rendre compte et voir, apprécier le travail qui est réalisé ? »*

Madame BRUNET déclare *« Elle a un tuteur au sein du CCAS, qui sera responsable de son apprentissage Dans le cadre de sa formation, elle est censée effectivement voir les aspects »*

Madame GAU déclare *« Elle va sur le terrain, accompagner, elle va sur le terrain avec les aides à domicile »*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Madame BRUNET déclare · *« C'est vraiment un contrat d'apprentissage »*

Madame GAU déclare *« Elle ne reste pas dans un bureau »*

Monsieur BILLIERES déclare . *« Ce que je voulais dire, ce n'est pas juste rester dans un bureau »*

Madame GAU déclare *« Non, justement, elle voit l'ensemble du service, et toutes les missions. . Avant de comprendre quelles seront ses missions pour coordonner, comment on manage, etc , elle va voir ce que font les auxiliaires de vie, de quelle manière, les conditions, etc Elle suit les auxiliaires de vie, elle va partout C'est bien Une apprentie, c'est toujours intéressant »*

Monsieur BILLIERES déclare : *« Il faut bien que les jeunes soient formés »*

Madame GAU déclare . *« Exactement Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Votée à l'unanimité, je vous en remercie »*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

DIRECTION PETITE ENFANCE

Délibération 2024-49
Objet : Signature de la Convention Pluriannuelle avec les associations parentales au titre de l'exercice 2025-2027

Madame Marie-Claire Karst, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

Dans le cadre de sa politique sociale globale en faveur de la petite enfance, la Commune de PESSAC souhaite poursuivre son partenariat avec les structures associatives à gestion parentale Ce partenariat permet la mise en œuvre de la politique municipale définie au travers de la CTG signée le 21 décembre 2022 avec la CAF de la Gironde

Le soutien à ces structures prend la forme d'une subvention contractualisée dans le cadre de la CTG.

Conformément à la réglementation relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, il doit s'accompagner de la signature d'une convention définissant les modalités de partenariat.

La nouvelle COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) 2023-2027 signée avec la CNAF et l'État et la CTG établie entre la Ville et la CAF, permettant le financement de l'offre d'accueil pour les mineurs de 0 à 17 ans a été renouvelée. Elle permet ainsi de redéfinir les modalités de partenariat avec les structures associatives à gestion parentale

Il est donc proposé de réaliser une convention pluriannuelle de 2025 à 2027
Cette convention d'objectifs et de moyens sera conclue avec les 3 associations suivantes

- Les Petits Petons,
- La Dent de lait,
- Coquelicot,

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer :
- La convention pluriannuelle avec les associations parentales au titre de l'exercice 2025-2027
- Tous documents se rapportant à celle-ci

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Délibération 2024-50
Objet : Signature de la convention semestrielle 2025 avec le jardin d'enfants associatif – Graine d'École

Madame Marie-Claire Karst, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

Dans le cadre de sa politique sociale globale en faveur de la petite enfance, la Commune de PESSAC souhaite poursuivre son partenariat avec les structures associatives à gestion parentale. Ce partenariat permet la mise en œuvre de la politique municipale définie au travers de la CTG signée le 21 décembre 2022 avec la CAF de la Gironde.

Le soutien à ces structures prend la forme d'une subvention contractualisée dans le cadre de la CTG

Conformément à la réglementation relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, il doit s'accompagner de la signature d'une convention définissant les modalités de partenariat

La nouvelle COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) 2023-2027 signée avec la CNAF et l'État et la CTG établie entre la Ville et la CAF, permettant le financement de l'offre d'accueil pour les mineurs de 0 à 17 ans a été renouvelée Elle permet ainsi de redéfinir les modalités de partenariat avec les structures associatives à gestion parentale

Il est donc proposé de réaliser une convention semestrielle avec l'association Graine d'École
Une convention de 6 mois convenue du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, en corrélation avec la fin du bail locatif de l'établissement et la mise en vente du bien

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer :
- La convention semestrielle 2025 avec le jardin d'enfants associatif – Graine d'École
- Tous documents se rapportant à celle-ci

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Délibération 2024-51
Objet : Engagement de personnel qualifié en vacation pour la Direction Petite Enfance

Madame Marie-Claire KARST, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

Dans le cadre de sa politique sociale globale en faveur de la petite enfance, le CCAS de la Ville de Pessac gère 3 établissements d'accueil collectifs, 1 halte-garderie et une crèche familiale.

Ces établissements sont régis par le Code de l'Action Sociale et des Familles, par le Code du Travail et par le Code de la Santé Publique

Conformément aux dispositions des décrets n° 2010-613 du 7 juin 2010 et du n° 2021-1131 du 30 août 2021, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 4 ans non scolarisés qui prévoient notamment l'intervention de personnes qualifiées, dont les professionnels de santé auprès des structures d'accueil de la petite enfance et des familles

Il est proposé au Conseil d'Administration de reconduire pour 2025 l'intervention de psychologues et d'un pédiatre vacataire et de valider l'intervention d'une infirmière ou infirmière-puéricultrice, selon les modalités suivantes

- 1 psychologue chargé d'assurer les supervisions à raison de 20 heures par an, auprès des directions des crèches,
- 1 psychologue pour chacune des 3 crèches et de la halte-garderie à raison de 20 heures par mois,
- 1 psychologue pour la Crèche Familiale à raison de 32 heures par mois plus 27 heures par an de supervision,
- 1 psychologue Accueillant en Lieux d'Accueil Enfant/Parent pour chacun des 3 sites, à raison de 15,5 heures par mois, plus 10h de supervision annuelle.
- 1 psychologue pour la supervision des LAEP à raison de 1,5 heure par mois sur 11 mois
- 1 psychologue pour la supervision des professionnelles des Relais Petite Enfance à raison de 6 séances de 2 heures,
- 1 psychologue pour les analyses de pratique auprès des professionnels en charge des enfants à raison de 6h/an par structure soit 24h annuelles.
- 1 psychologue pour les supervisions des éducateurs de jeunes enfants à raison de 5 Séances de 2 heures
- 1 pédiatre pour le rôle du Référent Santé Accueil Inclusif pour chacun des 3 multi-accueil, la halte-garderie et la crèche familiale à raison de 209h/an
- 1 infirmière pour occuper le poste de professionnel de santé pour l'établissement Calune à raison d'une journée par semaine, soit 7h/semaine sur 47 semaines d'activité

Le montant de la vacation horaire est de :

- 27,78 € pour les psychologues intervenant en structure,
- 47,22 € pour la professionnelle de santé intervenant à la crèche Calune
- 50 € pour les psychologues intervenant dans le cadre de supervision,
- 100 € pour les psychologues intervenant dans le cadre d'analyses des pratiques obligatoires fixées par décret,
- 75 € pour les pédiatres intervenant en structure

Il est demandé au Conseil d'Administration un accord pour

- Renouveler ces engagements de personnel qualifié pour l'année 2025
- Valider l'intervention d'une infirmière ou infirmière-puéricultrice (2025)
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer l'ensemble des contrats y afférents.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Délibération 2024-52

Objet : Renouvellements et Avenants de la convention d'objectifs et de financement des Établissements d'Accueil de Jeunes enfants (EAJE) et des Relais Petite Enfance (RPE) 2023-2026

Madame Marie-Claire Karst, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant .

Le CCAS doit renouveler la convention d'objectifs et de financement des établissements d'Accueil du Jeune Enfant (E A J E) et des Relais Petite Enfance (RPE) avec la CAF de la Gironde
Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite Prestation de Service Unique « PSU », du bonus « inclusion handicap », du bonus « mixité sociale » et du bonus quartiers prioritaires ainsi que des annexes qui constituent la convention.

Le renouvellement de convention s'applique pour :
- La Crèche Familiale – 22 bd Saint-Martin
- Le Multi-accueil Calune – 6 rue du 19 mars 1962
- Le Multi-accueil Cazalouette – 20 avenue Pierre Castaing
- Le Multi-accueil Les Petits Poucets – 4 allée des Cigales
- Le Multi-accueil Serpentine – 1 avenue du Maréchal Juin
- Les RPE Marcade – 27 avenue Pasteur et Cazalouette – 20 avenue Pierre Castaing

La convention présente un avenant qui a pour objet d'actualiser le mode de fonctionnement de la « PSU » sur la période 2024-2026 pour les structures pessacaises nommées ci-dessus.

Le présent avenant de portée générale vient modifier la convention d'objectifs et de financement initiale signée par les parties en date du 12/04/2023
Il permet de mettre en œuvre l'ensemble des évolutions de financement prévue par la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 en faveur des établissements d'accueil de la petite enfance

Aux termes de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2023-2027, la branche Famille met en place de nouvelles subventions à destination des établissements d'accueil du jeune enfant visant à renforcer la qualité du projet d'accueil et des pratiques :
– Le financement des journées pédagogiques c'est-à-dire de temps de réflexion entre professionnels, en dehors de la présence des enfants pour ajuster l'organisation, les pratiques pédagogiques, rédiger ou réviser le projet d'accueil, mettre à jour les connaissances relatives au développement du jeune enfant ;
– Le financement d'un « bonus attractivité » destiné aux partenaires qui procèdent à des revalorisations salariales conduites dans le cadre de la révision des conventions collectives nationales dans le secteur privé, ou du régime indemnitaire pour la fonction publique ;
– Le financement d'un bonus « trajectoire de développement » visant à encourager le développement de places nouvelles soutenues par les collectivités territoriales en contrepartie d'une amélioration du financement des places existantes qu'elles financent déjà, dans le cadre conventionnel des CTG ,
– Le financement des heures de « préparation à l'accueil de chaque enfant » pour prendre en compte en complément de la prestation de service les temps dédiés à la préparation de l'accueil de chaque enfant, à l'accueil et à l'accompagnement des parents par le gestionnaire.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer
- Le renouvellement et avenants de la convention d'objectifs et de financement des Établissements d'Accueil de Jeunes enfants (EAJE) et des Relais Petite Enfance (RPE) 2023-2026
- Tous documents se rapportant à celles-ci

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Délibération 2024-53
Objet : Projet ateliers parentalité gratuits

Madame Marie-Claire Karst, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant .

Dans le cadre de la Charte des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) ce projet :

- Répond aux besoins des familles du territoire
- Favorise l'implication des parents, tant au niveau de réflexion que dans la réalisation des actions
- S'inscrit dans une démarche partenariale de mise en réseau

Historique
Depuis 1997 la ville de Pessac enclin à répondre aux besoins de la population en termes d'accompagnement éducatif et à la parentalité, propose des ATELIERS D'ÉVEIL ouverts aux enfants âgés de 15 mois à 3 ans Ces ateliers possibles sur inscriptions auprès de l'accueil famille et paiement d'un forfait de 10 séances proposent aux enfants et leurs parents des temps de rencontres et de découvertes pédagogiques

Propositions nouvelle version des ateliers parentalité et évolution des objectifs généraux
La collectivité souhaite ouvrir cette action et la rendre accessible à l'ensemble des parents de jeunes enfants en proposant des ateliers gratuits, mais également en élargissant les propositions.
Nous souhaitons proposer des moments de découverte, d'exploration, d'échange et de rencontres entre enfants et adultes avec l'accompagnement d'un professionnel petite enfance et/ou d'un intervenant spécialiste dans un domaine Ces rencontres auront lieu dans un espace dédié et facilement accessible. Nous proposerons des thématiques qui permettront aux familles de faire également des découvertes à l'extérieur

Les objectifs stratégiques
– Socialisation de l'enfant
– Accompagner et soutenir la parentalité
– Animer et aménager des espaces de jeux adaptés et évolutifs en fonction des thèmes abordés
– Prévention et orientation des familles
– Rompre l'isolement pour les familles monoparentales ou isolées
– Ouverture sur l'extérieur et découvrir les ressources du territoire (aides et éducatives)

Public visé
Les familles ayant des enfants non scolarisés avec un âge limite de 4 ans afin de calibrer les interventions. La présence d'un adulte référent (parent ou adulte accompagnant) est obligatoire

L'organisation

- Les ateliers seront proposés les lundis, mardis matin, de 9h30 à 11h30 et le mercredi de 14h45 à 16h45 par une professionnelle de la petite enfance Éducatrice de Jeunes Enfants.
- Lieu de rattachement Maison de la petite enfance Marcade, 27 bis avenue Pasteur 33600 PESSAC
- Durée Environ 1 session de 4 Ateliers de 1h30/2h par thème Programmation par semestre qui s'élabore avec les familles déjà accueillies
- 6 familles maximums par atelier (6 adultes + 6 enfants).
- Préinscription . en mairie auprès de l'accueil famille

Jusqu'à présent les prestations familiales s'élevaient à environ 2 000 euros par an
À compter du mois de novembre, les ateliers seront gratuits pour les familles

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à
- Acter cette nouvelle version des ateliers parentalité et évolution des objectifs généraux.
- Signer tous documents se rapportant à celle-ci

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Délibération 2024-54

Objet : Subventions aux crèches associatives à gestion parentale du territoire Pessacais au titre de l'exercice 2024

Madame Marie-Claire Karst, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

Les Conventions avec les 4 crèches associatives à gestion parentale du territoire Pessacais ont été renouvelées par délibération le 17 décembre 2020 pour une période de 4 ans (2021-2024).
Par ce conventionnement le CCAS réserve l'ensemble des places de la structure qu'elle gère par le biais de ses Commissions d'Attribution à un Mode d'Accueil
Cette convention d'objectifs et de moyens a été conclue avec les 4 associations suivantes :

- Les Petits Petons,
- La Dent de lait,
- Coquelicot,
- Graine d'école.

Conformément à cette convention d'objectifs et de moyens, les subventions comportent 4 acomptes annuels Le 1er acompte a fait l'objet d'un versement en janvier 2024 et a été acté par délibération le 15 novembre 2023, les 3 autres versements ont lieu en avril, juillet et octobre. Cependant, le renouvellement de la Convention Territoriale Globale de services aux familles 2022-2026 (CTG) prévoit désormais que les structures associatives pessacaises soutenues financièrement par le CCAS percevront le bonus territoire directement.

Vous trouverez ci-dessous les sommes que les structures associatives vont percevoir directement et qui seront déduites du montant de la subvention 2024

		2023		2024	
	Nombre de Places	Bonus territoire Directement versé aux asso	Subvention CCAS	Bonus territoire Directement versé aux asso	Subvention CCAS
Multi-Accueil Coquelicot	21	22 231,44 €	103 768,56 €	22 231,44 €	103 768,56 €
Multi-Accueil La dent de Lait	21	22 231,44 €	103 768,56 €	22 231,44 €	103 768,56 €
Multi-Accueil Les petits petons	22	23 290,08 €	108 709,92 €	23 290,08 €	108 709,92 €
Multi-Accueil Graines d'École	20	21 172,80 €	56 327,20 €	21 172,80 €	56 327,20 €

Le solde de la subvention sera donc versé selon la répartition ci-dessous

Associations	Nombre de places	JANVIER	AVRIL	JUILLET	OCTOBRE	TOTAL
Coquelicot	21	31 500	31 500	31 500	9 268,56	103 768 56
La Dent de Lait	21	31 500	31 500	31 500	9 268,56	103 768 56
Les Petits Petons	22	33 000	33 000	33 000	9 709,92	108 709 92
Graine d'école	20	19 375	19 375	10 000	7 577,20	56 327 20
TOTAL		**115 375**	**115 375**	**106 000**	**35 824,24**	**372 574.24**

Ces versements seront imputés à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations de droit privé » de l'exercice 2024

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à
- Verser le solde de subventions aux crèches associatives à gestion parentale du territoire Pessacais au titre de l'exercice 2024 et tous documents s'y rapportant.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Délibération 2024-55

Objet : Augmentation de la subvention aux crèches associatives à gestion parentale du territoire Pessacais au titre de l'exercice 2025-2026-2027

Madame Marie-Claire Karst, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

Le CCAS de la ville de Pessac subventionne depuis plus de 20 ans quatre crèches associatives pessacaises.
Le prix à la place proposée dans l'actuelle convention (6 000 euros/place/an) n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années.
Le contexte économique nationale et la situation financière de ces crèches associatives nécessitent une attention particulière et une revalorisation leur permettant de poursuivre leur activité et service rendu à la population pessacaise

Le CCAS de Pessac propose l'augmentation suivante

-2021-2024	6 000 €/place
-2025-2027 Pour les crèches : Coquelicot, Petits Petons et Dent de Lait -Du 1er janvier au 30 juin 2025 pour Graine d'école Date en lien avec la fin du bail locatif en mars 2026	6 500 €/place

		2025	**Écart par crèche**	
	Places	**Prévisionnel Subventions CCAS**	**Entre 2024 et 2025**	
Crèche Coquelicot	21	114 268 56 €	10 500 €	
Crèche La dent de lait	21	114 268 56 €	10 500 €	
Crèche Les petits petons	22	119 709 84 €	11 000 €	
Jardin d'enfants Graines d'École	20	60 047.20 €	3 720 €	←6 mois conventionnés
Totaux		408 284 16 €	35 720 €	

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à autoriser

- L'augmentation de la subvention versée par le CCAS aux crèches associatives à 6 500 €/place.
- Tous documents s'y rapportant.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Madame GAU déclare . *« Merci, Marie-Claire KARST En effet, nous proposons une augmentation pour aider ces crèches associatives à pallier aux dépenses supplémentaires qu'entraîne l'inflation, notamment, donc un coût de 35 720 euros pour le CCAS, sachant que cela faisait de nombreuses années que le montant de la place n'avait pas été augmenté »*

Madame KARST déclare : *« Il faut rajouter aussi que la place municipale, pour comparer, est à 13 000 euros, donc nous avons besoin de ces crèches associatives aussi. »*

Madame GAU déclare *« Tout à fait, 13 000 la place de la structure municipale, 6 500 euros, en crèche associative, qui participe et bénéficie quand même, vous le savez, de toutes les prestations que nous proposons, de manière équitable, aux structures municipales, tous les ateliers C'est un plus effectivement de cette subvention qu'on leur verse Avez-vous des questions ? C'est une bonne nouvelle, parce que les temps sont durs pour tout le monde, on va se serrer aussi la vis au CCAS pour pouvoir effectivement aider ces structures associatives Qui a des remarques ? »*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

Monsieur BILLIERES déclare *« La contribution qui est demandée aux parents, à mon avis est en fonction des revenus, reste-t-elle stable ? »*

Madame KARST déclare *« Oui, c'est un tarif qui est prévu, c'est le même tarif, parce que tous les berceaux des crèches associatives, on est sur la même grille CAF pour tous ces berceaux Après, les parents, dans ces crèches, ont une cotisation d'adhésion à l'association, plus le prix en fonction du revenu, selon le barème »*

Monsieur BILLIERES déclare : *« Est-ce que ce qui est demandé aux parents augmente ? »*

Madame KARST déclare *« Non »*

Madame LOUNICI déclare : *« Pour compléter, ces crèches associatives répondent vraiment à un besoin de certains parents, qui les portent, qui font partie du Conseil d'administration C'est un véritable besoin Il y a des crèches municipales, mais il y a des parents qui sont très contents, qui mettent leurs enfants les uns derrière les autres au niveau de ces crèches associatives, parce qu'il y a aussi un projet, un projet pédagogique, un projet qui va avec cela »*

Monsieur BILLIERES déclare *« Je ne le remets pas en cause, je demandais simplement s'il y avait une revalorisation de la participation des parents »*

Madame GAU déclare *« Oui, on compte sur ces structures qui sont bien intégrées aux fonctions de la direction petite enfance, depuis des années Elles participent et contribuent à beaucoup d'événements, de manifestations, et qui contribuent aussi à des modes de garde collectifs à proposer aux parents, qui souvent, en première intention demandent justement du collectif »*

Monsieur BILLIERES déclare : *« Cela fait quand même 84 bambins qui sont accueillis »*

Madame GAU déclare *« Tout à fait À une époque, on avait aussi contractualisé avec des crèches privées, mais ce n'est plus le cas »*

Madame LOUNICI déclare *« Oui, on avait des crèches privées, alors je dis privées lucratives, parce qu'elles sont là pour faire de l'argent On s'est aperçu que cela ne convenait pas du tout à l'esprit qu'on voulait mettre dans l'accueil des jeunes enfants, on a donc arrêté le contrat »*

Madame GAU déclare *« Sachant que nous avons un peu moins de demandes, il y a moins de naissances à Pessac depuis quelques années La population vieillit, mais il y a moins de naissances*

Monsieur GELIS déclare : *« Suite à ce que vous venez de dire, est-ce qu'il y a des places libres dans les crèches ? »*

Madame GAU déclare *« Non, pas dans les crèches, en collectif, il n'y aura jamais de places libres, mais les assistantes maternelles privées sont moins nombreuses qu'avant Avant, on avait à peu près 1 000 assistantes privées, qui avaient trois, quatre enfants, là, il y en a moins En collectif, on n'aura jamais moins de demandes Il y a des micro-crèches régulièrement qui s'installent Je vais passer cette délibération d'augmentation de la subvention versée aux crèches associatives Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Votée à l'unanimité Je vous remercie »*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20241114-10102024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 14/11/2024

DÉCISIONS

PROGRAMME RÉUSSITE ÉDUCATIVE

DEC 2024-65 Contrat de prestation avec l'association Soyons le Changement pour l'animation d'ateliers de lutte contre le décrochage scolaire et d'aide à l'orientation auprès de 2 groupes de jeunes collégiens du Collège de l'Alouette.

DIRECTION PETITE ENFANCE

DEC 2024-59 Autorisation de mandater deux intervenants pour la journée des professionnels de la petite enfance le 27 septembre 2024

DEC 2024-60 Autorisation de mandater un intervenant pour des ateliers de découverte du cirque auprès des crèches Calune et Serpentine

DEC 2024-62 Autorisation de mandater un intervenant pour des ateliers de découverte du Wobbelyoga auprès de la Maison Marcade

DIRECTION DES SOLIDARITÉS

DEC 2024-63 Contrat de prestation avec l'association Le Strapontin pour la réalisation du spectacle Les As du Sport au Noël des Solidarités de Pessac le 4 décembre 2024

DEC 2024-64 Mise à jour 2024 des données ABS dans le logiciel BABORD

DIRECTION AUTONOMIE SANTÉ

DEC 2024-61 Contrat de prestation avec l'association LA BRIGADE DU BONHEUR pour la réalisation d'une animation musicale lors de la 11ème édition d'Octobre rose le 19 octobre 2024

La séance est levée à 19h40